

AFFAIRE N° 5. - Construction de 15 classes traditionnelles à COMMUNE PRIMA) Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'adjudication et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Août 1972, vous avez approuvé le dossier d'avant-projet relatif à la réalisation de 15 classes à COMMUNE PRIMA.

Le Cabinet BOSSU ayant par la suite réalisé le dossier d'adjudication, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part d'approuver ce dossier technique ;
- d'autre part, de m'autoriser à lancer l'adjudication et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 903 - article 2 302-59 du budget supplémentaire 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ces 15 classes traditionnelles viennent en fait pour compléter les 4 classes économiques qui existent déjà à la Commune Prima. Vous savez que la Commune Prima a longtemps été le point déshérité de Saint-Denis. Depuis notre arrivée à ce Conseil, nous nous sommes efforcés d'assainir ce coin. Il y a d'abord les logements qui ont été faits. Puis, nous avons mis des classes économiques et, maintenant, il s'agit d'implanter un groupe normal de classes traditionnelles. Ces classes, en réalité, vont soulager les classes du Chaudron et de Sainte-Clotilde qui, jusqu'ici recevaient les élèves de la Commune Prima. Ces derniers vont rester dans leur quartier, l'école venant au plus près des habitations.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis le 10 Août 1972
Pour le Maire
Le Secrétaire Municipal
Signé : B. Bossu
Une copie certifiée conforme
à l'original du Dossier Technique
R. Lesny